

Insee Analyses

Languedoc-Roussillon

N° 04

Décembre 2014

Deux ans au moins sans travail pour 8 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2013

En 2013, en Languedoc-Roussillon, un demandeur d'emploi sur douze est très éloigné de l'emploi, c'est-à-dire qu'il a cumulé, pendant au moins deux ans, une inscription à Pôle emploi et une absence totale d'activité. Dans la région, la sixième la plus touchée de métropole par ce phénomène, certains territoires sont mieux lotis que la moyenne. En effet, l'emploi précaire caractérisé par une forte exposition au chômage peut fournir des séquences courtes d'emploi. Pour la Lozère et les zones d'emploi de Prades, Agde-Pézenas, Céret et Narbonne, le travail saisonnier touristique et agricole permet aux demandeurs d'emploi d'exercer une activité, même ponctuellement. Avec sa spécificité industrielle et la proximité de sites en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, la zone de Bagnols-sur-Cèze recourt plus à l'intérim, limitant ainsi les longues périodes sans emploi d'une partie des demandeurs d'emploi. Hormis l'âge, premier facteur d'éloignement de l'emploi, interviennent principalement le handicap, l'absence de moyen de locomotion et le fait d'avoir été licencié. L'éloignement prolongé de l'emploi entraîne souvent une précarisation que le revenu de solidarité active vient atténuer.

Jean-Claude Gidrol (Insee) - Grégory Cabusat (Pôle emploi) - Olivier Debeuf (Directe)

La crise financière mondiale apparue en 2008, puis la crise des dettes souveraines qui l'a suivie en 2011, ont eu pour première conséquence une aggravation sensible du chômage dans la plupart des pays développés. Depuis 2012, dans un contexte de croissance modérée, le nombre de demandeurs d'emploi a continué à augmenter en France.

Au 31 décembre 2013, 266 000 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en Languedoc-Roussillon en catégorie A, B ou C, c'est-à-dire tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (*définition*). En 2007, ils étaient 165 000, soit une augmentation de + 61 % en 6 ans, plus forte qu'en France métropolitaine (+ 57 %).

Pour nombre de ces demandeurs d'emploi, il s'agit d'un passage par le chômage entre deux emplois. Même les demandeurs d'emploi inscrits de-

1 Part de DETEE dans les DEFM au 31-12-2013

Les sept régions au-dessus de la moyenne métropolitaine

Unités : effectif et %

Région	Nombre de DETEE	Part de DETEE dans les DEFM
Nord-Pas-de-Calais	41 250	11,1
Lorraine	16 600	9,2
Picardie	15 300	9,1
Auvergne	8 650	9,0
Île-de-France	75 450	8,7
Languedoc-Roussillon	22 250	8,4
Haute-Normandie	12 900	8,2
France métropolitaine	382 500	7,7

Champ : Les DETEE (demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi) sont des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi et n'ayant eu aucune activité professionnelle.

Source : Pôle emploi, Fichier Historique Administratif (FHA)

puis plus d'un an, dits « de longue durée », ont eu, pour une grande majorité, une activité réduite durant une partie de l'année, tout en restant inscrits à Pôle emploi. Cependant, d'autres, plus en difficulté, cumulent une inscription de longue durée et l'absence totale d'emploi pendant une période d'au moins deux ans. Ces

demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi (DETEE) représentent un public fragile, notamment ceux n'ayant pas ou plus de droits à indemnisation, qui sont alors particulièrement exposés à la pauvreté et à l'exclusion, souvent allocataires du RSA.



8,4 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2013 n'ont eu aucune activité pendant au moins deux ans

En Languedoc-Roussillon, parmi les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi au 31 décembre 2013, 22 250 personnes connaissent un éloignement total de l'emploi pendant deux ans et plus. Ils représentent 8,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, soit un sur douze. Moins concerné que le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la Picardie, l'Auvergne et l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon fait néanmoins partie des régions métropolitaines dans lesquelles la part de demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi est forte (*figure 1*).

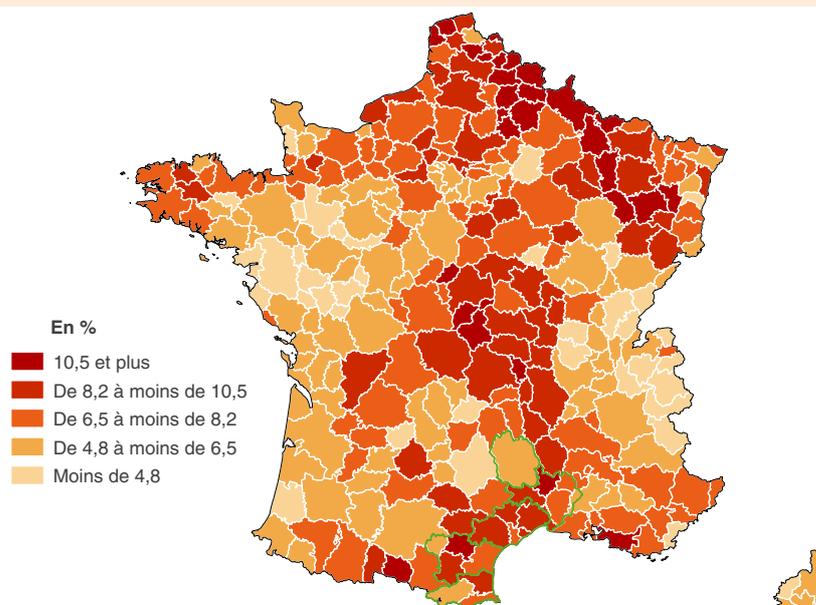
En 2007, les demandeurs d'emploi languedociens très éloignés de l'emploi étaient 8 700, soit un demandeur d'emploi sur dix-neuf. En six ans, leur nombre a augmenté de + 160 %. Cette augmentation est très forte, comparée à celle déjà importante du nombre de demandeurs d'emploi (+ 61 %). L'ampleur que prend cet éloignement à l'emploi laisse supposer qu'avec la crise, des mécanismes d'exclusion plus actifs sont à l'œuvre sur le marché du travail. Ceci est à mettre en lien avec les pertes d'emploi dans la région entre fin 2007 et fin 2013, - 10 000 emplois salariés marchands, dont 4 000 dans l'intérim.

En Languedoc-Roussillon, six territoires sont moins touchés que les autres

Les marchés du travail locaux, approchés par les zones d'emploi (*définition*), présentent des profils différents en matière de chômage et de précarité. Des zones d'emploi sont moins touchées par l'éloignement à l'emploi, comme la Lozère et Prades, d'autres le sont plus comme celles de Montpellier, Perpignan, Nîmes (*figure 2*).

Ces zones sont qualifiées de plus fragiles lorsqu'une part élevée de DETEE s'accompagne d'une forte part d'allocataires du RSA et d'une faible part de bénéficiaires du régime d'assurance chômage ou de solidarité (*définition*).

2 Part de DETEE dans l'ensemble des DEFM au 31-12-2013 par zone d'emploi



Champ : Les DETEE (demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi) sont des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi et n'ayant eu aucune activité professionnelle.
Source : Pôle emploi, Fichier Historique Administratif (FHA)

En Lozère et dans la zone d'emploi de Prades, zones à faible population, et au taux de chômage plus bas, surtout en Lozère, peu de demandeurs d'emploi, en proportion, sont très éloignés de l'emploi. En effet, dans ces territoires à la touristicité marquée (rapport entre population présente moyenne et population résidente), notamment Prades, la saisonnalité de certaines activités peut limiter les longues périodes de chômage pour les demandeurs d'emploi. Le caractère agricole peut également y contribuer. Les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an dans un métier agricole ont une probabilité plus grande d'avoir eu une activité qu'une personne souhaitant travailler dans les services (*Gidrol, 2013*). De plus, parmi les DETEE, ceux bénéficiant d'allocation (régime d'assurance chômage ou de solidarité (ASS)) sont beaucoup plus nombreux, alors que ceux allocataires du RSA le sont nettement moins.

Narbonne, Agde-Pézenas, Céret et Bagnols-sur-Cèze : ces quatre autres zones d'emploi régionales, aux effectifs plus conséquents, ont également une part de DETEE parmi les demandeurs d'emploi légèrement inférieure

à la moyenne métropolitaine, et très inférieure à la moyenne régionale. Pour Agde-Pézenas, Céret et Narbonne, le travail saisonnier, par nature précaire, expose au chômage mais préserve de très longues périodes sans emploi. La zone de Bagnols-sur-Cèze, quant à elle, bénéficie de l'implantation proche des sites nucléaires de Marcoule et de Tricastin. Mis à part dans la zone d'Agde-Pézenas, les DETEE de ces zones sont moins nombreux à bénéficier du RSA et sont plus souvent indemnisés, signe d'une précarisation moins importante.

Comparées aux autres zones d'emploi nationales, les zones d'emploi de Montpellier, Perpignan, Nîmes, Béziers, Alès, Carcassonne, Sète, Clermont-Lodève, Limoux et Ganges sont les dix zones d'emploi languedociennes particulièrement touchées par l'éloignement de l'emploi. Parmi elles, on retrouve les zones des grandes villes de la région. Elles ont en commun des DETEE nombreux en proportion, surtout dans les zones d'Alès, Carcassonne et Limoux. Peu d'entre eux sont indemnisés et un grand nombre sont allocataires du RSA.

Ces dix zones d'emploi se rapprochent d'autres zones d'emploi en dehors du Languedoc-Roussillon également touchées par un éloignement de l'emploi important comme celles d'Auvergne. Malgré des parts comparables de DETEE parmi les demandeurs d'emploi, ce phénomène est d'un ampleur plus importante dans les zones languedociennes, en lien avec un taux de chômage plus élevé. Une large bande longeant la frontière belge, surtout en Nord-Pas-de-Calais, en Picardie et jusqu'en Lorraine est encore plus touchée par l'éloignement de l'emploi.

3 Répartition des DETEE en 2007 et en 2013 en Languedoc-Roussillon selon la tranche d'âge

Unités : nombre et %

	2007			2013		
	DETEE Nombre	DETEE %	DEFM %	DETEE Nombre	DETEE %	DEFM %
Moins de 25 ans	150	1,7	17,1	450	2,0	15,9
De 25 à 39 ans	2 100	24,1	42,8	4 850	21,8	38,9
De 40 à 54 ans	5 750	66,1	35,2	10 000	44,9	33,3
55 ans ou plus	700	8,1	5,0	6 950	31,3	11,9
Ensemble	8 700	100,0	100,0	22 250	100,0	100,0

Lecture : en 2013, 6 950 DETEE ont 55 ans ou plus, soit 31,3 % des 22 250 DETEE. La part des DEFM de 55 ans ou plus est égale à 11,9 %.

Champ : Les DETEE (demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi) sont des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi et n'ayant eu aucune activité professionnelle.

Source : Pôle emploi, Fichier Historique Administratif (FHA)

L'âge, premier facteur d'éloignement de l'emploi

En 2013, 7 000 des 22 250 DETEE languedociens sont âgés de 55 ans ou plus. Les seniors regroupent ainsi 31 % des DETEE, alors qu'ils représentent 12 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (figure 3) et 13 % de la population active des 15-64 ans en 2011.

L'âge est le premier facteur de risque d'éloignement de l'emploi. Un senior a 4 fois plus de risque de se retrouver éloigné de l'emploi qu'un demandeur d'emploi de moins de 25 ans, toutes choses égales par ailleurs (méthodologie). Le nombre élevé de seniors sans emploi est une singularité persistante de la France, comparativement à la plupart des pays développés (Artus, García-Peñalosa et Mohnen, 2014). Les réticences et les craintes des employeurs (coût des salaires, risques de maladie...) sont les premiers freins à l'embauche des seniors, selon une étude sur l'emploi des seniors réalisée par Pôle emploi et Céforalp en 2010. Ces difficultés peuvent en retour entraîner un découragement de la part des seniors eux-mêmes.

Pour les seniors, l'éloignement de l'emploi s'est aggravé de manière considérable : le nombre de DETEE de 55 ans ou plus est passé de 700 à 7 000 en 6 ans, soit multiplié par 10 dans la région, alors qu'il l'a été par 8 en France métropolitaine. Depuis 2008, la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi oblige les allocataires de plus de 57 ans et demi à s'inscrire ou à demeurer inscrits à Pôle emploi pour continuer à bénéficier de leurs droits à indemnisation. Conjugué aux réformes des retraites,

4 Caractéristiques des DETEE en Languedoc-Roussillon et en France métropolitaine

Unités : nombre et %

	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Nombre de DETEE	22 250	382 500
dont : 55 ans ou plus	31,3	33,4
En situation de handicap	20,8	24,5
Indemnisés (chômage ou solidarité)	50,3	52,2
Allocataires du RSA	47,5	41,7
Sans moyen de locomotion	26,3	28,7
Licenciés	20,9	25,1
Part dans les DEFM	8,4	7,7

Note de lecture : 31,3 % des DETEE ont 55 ans ou plus.

Champ : Les DETEE (demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi) sont des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi et n'ayant eu aucune activité professionnelle.

Source : Pôle emploi, Fichier Historique Administratif (FHA)

ce changement de mesures réglementaires a probablement contribué à l'augmentation du taux d'activité des seniors, passé de 36 % en 2006 à 41 % en 2011 chez les 55-64 ans. Or, le taux d'activité en augmentation dans un contexte d'emploi en baisse conduit à des situations de chômage persistant.

Hormis l'âge, le handicap, l'absence de moyen de locomotion et le fait d'avoir été licencié sont les autres facteurs de risque

Hormis l'âge, sans conteste premier facteur de risque de s'éloigner durablement de l'emploi, d'autres caractéristiques des demandeurs d'emploi sont des facteurs non propices à la reprise d'une activité, même réduite.

Le premier de ces autres facteurs est le handicap. Malgré le statut de travailleur handicapé (définition), et de ce fait bénéficiaire d'une réglementation spécifique en matière d'emploi, des personnes en situation de han-

dicap rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Leur risque d'éloignement de l'emploi est multiplié par 1,5, voire par 2 ou plus pour les jeunes adultes âgés de 25 à 39 ans et les jeunes de moins de 25 ans (méthodologie). En 2013, un DETEE résidant dans la région sur cinq est attributaire du statut de travailleur handicapé, soit 4 600 (figure 4). Cette proportion est trois fois supérieure à celle constatée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi languedociens (7 %). Par ailleurs, au delà des caractéristiques individuelles, l'absence de moyen de locomotion individuel multiplie le risque de rester éloigné de l'emploi par 1,7 en moyenne et jusqu'à 2,4 pour les plus jeunes. De la même manière, ne pas avoir le permis de conduire est aussi un facteur de risque, limitant le périmètre des déplacements.

Enfin, le risque de connaître un éloignement de l'emploi est différent selon le motif d'inscription à Pôle emploi. Les demandeurs d'emploi inscrits après un licenciement, toutes causes confondues, ont un risque plus important de rester durablement éloignés de l'emploi par rapport à une inscription après un contrat à durée déterminée, 1,6 fois supérieur. À l'opposé, les inscrits après une activité non salariée ou après une mission d'intérim y sont moins exposés.

Les DETEE plus souvent allocataires du RSA que les demandeurs d'emploi

L'éloignement prolongé de l'emploi entraîne pour nombre de DETEE une précarisation, que le revenu de solidarité active (RSA) vient atténuer. La loi du 1^{er} décembre 2008 «généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion» a réorganisé l'ensemble du processus visant à orienter les allocataires du RSA vers un parcours d'insertion et à les accompagner dans leur recherche d'emploi, à l'aide d'un référent de Pôle emploi, d'une mission locale ou d'un autre organisme désigné par le Conseil général. Ainsi, Pôle emploi accompagne 78 200 demandeurs d'emploi allocataires du RSA en Languedoc-Roussillon, dont 10 600 très éloignés de l'emploi.

Les politiques de lutte contre le chômage de longue durée

Diréccte du Languedoc-Roussillon - Pôle emploi

L'emploi est la priorité du gouvernement et des moyens importants ont été mobilisés en 2013. La lutte contre le chômage de longue et de très longue durée est un axe fort de cette politique.

Ainsi, certaines mesures pour l'emploi contribuent à lutter contre ce chômage. C'est particulièrement le cas des contrats uniques d'insertion (CUI) dans leurs deux volets : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans la sphère non marchande et Contrat Initiative-Emploi (CIE) dans la sphère marchande.

■ Pour les CAE, le préfet de région peut prioriser certaines catégories de demandeurs d'emploi en modulant le taux d'intervention de l'État. En Languedoc-Roussillon, l'arrêté préfectoral en vigueur prévoit des taux préférentiels en cas d'embauche en CAE de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, de personnes handicapées ou de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 24 mois. Plus de 15 000 CAE sont signés chaque année en Languedoc Roussillon. En 2012, les chômeurs de très longue durée (deux ans et plus) représentent 29 % des bénéficiaires de CAE et en 2013, ils en représentent 36 %, soit plus de 5 600 personnes.

■ Dans le secteur marchand, 25 % des CIE signés ont bénéficié aux demandeurs d'emploi de très longue durée en 2012 et 34 % en 2013.

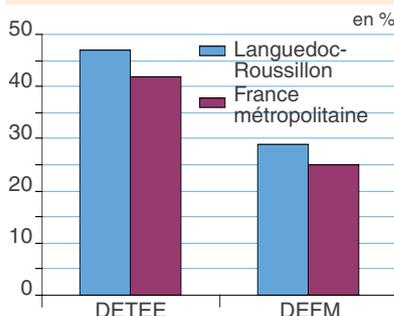
L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. En 2013, 5 000 personnes très éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un accompagnement au sein d'une des 200 structures de l'IAE en Languedoc-Roussillon (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), etc.).

Cette étude, issue d'une collaboration entre l'Insee, Pôle emploi et la Diréccte, permet de mieux connaître les demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi.

Les DETEE sont plus nombreux en proportion à bénéficier du RSA que l'ensemble des demandeurs d'emploi : 47 % contre 29 %. Ce constat n'est pas propre au Languedoc-Roussillon (figure 5).

Être bénéficiaire du RSA signifie pour un demandeur d'emploi que le ménage auquel il appartient a de très faibles revenus. Le RSA est versé aux ménages en grande précarité en complément d'éventuels autres revenus, pour garantir un minimum de ressources. Il joue alors son rôle en terme de solidarité vis-à-vis des populations en difficulté. Les demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi sont plus souvent dans ces situations que l'ensemble des demandeurs d'emploi. ■

5 Allocataires du RSA parmi les DETEE et les demandeurs d'emploi



Champ : Les DETEE sont des demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins deux ans à Pôle emploi et n'ayant eu aucune activité professionnelle.

Source : Pôle emploi, Fichier Historique Administratif (FHA)

Sources

Fichier historique administratif (FHA)

Géré par Pôle emploi, le FHA décrit au jour le jour la situation de chaque inscrit à Pôle emploi. Ainsi, seuls les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A au 31-12-2013 et sans interruption pendant les deux années précédentes ont été sélectionnés dans le cadre de cette étude (respectivement au 31-12-2007).

Il apparaît des différences entre les résultats issus du FHA et les chiffres mensuels du marché du travail. Disponible plus tardivement, le FHA est un fichier consolidé. Ainsi, le nombre de DEFM et surtout ceux de longue durée est supérieur à ceux publiés par ailleurs.

Méthodologie

L'analyse du risque d'être DETEE « toutes choses égales par ailleurs »

De nombreux déterminants influencent le risque de devenir DETEE. Étant donnée la forte influence de l'âge sur le risque de chômage de longue durée, un modèle logit a été élaboré pour chacune des tranches d'âges suivantes : moins de 25 ans, 25 à 39 ans, 40 à 54 ans et 55 ans ou plus. Ces modèles permettent d'identifier les facteurs les plus déterminants par un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », neutralisant les effets de structure.

Les variables retenues dans cette étude comme facteur structurel du risque d'éloignement de l'emploi sont :

le sexe et l'âge du demandeur d'emploi, le moyen de locomotion et la détention du permis de conduire, le niveau de formation, la nationalité, le domaine professionnel de l'emploi recherché, le motif d'inscription, bénéficiaire ou non de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, être allocataire du RSA, être indemnisé ou non.

Pour chacun des trois modèles, l'individu de référence se trouve dans la classe d'âge considérée, et est une femme, de niveau CAP-BEP, qualifiée, non indemnisée, recherchant un emploi dans le domaine du commerce et inscrite suite à une fin de CDD.

Définitions

Demandeurs d'emploi : Le terme « demandeur d'emploi » désigne une personne inscrite sur les listes de Pôle emploi. Sont classés en catégorie A, B ou C les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant exercé aucune activité réduite au cours du mois précédent (cat. A) ou ayant exercé une activité réduite de 78 heures ou moins (cat. B) ou de plus de 78 heures (cat. C).

Demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi (DETEE) : Les DETEE sont les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de manière continue en catégorie A pendant les deux années précédant le 31 décembre 2013 (respectivement au 31 décembre 2007). Ils n'ont donc déclaré aucune activité pendant deux ans.

Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Tout employeur du secteur privé et tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant au moins 20 salariés doit employer des travailleurs handicapés (6 % de son effectif salarié). L'article L. 5212- 2 définit les personnes pouvant bénéficier de cette obligation d'emploi, par exemple, les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %...

Assurance chômage et régime de solidarité : Le système d'indemnisation en France est composé de deux régimes. L'assurance chômage, financée par les contributions des salariés et des employeurs, garantit, pendant une durée limitée, aux salariés ayant suffisamment travaillé et involontairement privés de leur emploi, une allocation dont le montant est fonction de leurs salaires antérieurs. La principale allocation de l'assurance chômage est l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Le régime de solidarité, financé par l'État, garantit, sous certaines conditions, de ressources notamment, une allocation forfaitaire aux demandeurs d'emploi n'ayant pas ou plus de droit à l'assurance chômage (parmi lesquelles l'Allocation de solidarité spécifique - ASS).

Zone d'emploi : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II
de Montmorency
34964 Montpellier Cedex 2

Directeur de la publication :
Francis Vennat

Rédaction en chef :
Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625
© insee 2014

Pour en savoir plus

- Artus P., García-Peñalosa C. et Mohnen P., « Redresser la croissance potentielle de la France », Les notes du Conseil d'Analyse économique, n°16, septembre 2014,
- « Étude sur l'emploi des seniors », Pôle emploi Rhône-Alpes/Céforalp, Repères et Analyses, juin 2010
- Gidrol J.C., Debeuf O., « En 2012, 95 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an en Languedoc-Roussillon », Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°10, décembre 2013
- « Les Demandeurs d'emploi non indemnisables par l'assurance chômage en 2012 », Dares, Dares analyses N°37, mai 2014

